

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**SEDIF**

Avis du Conseil municipal sur le rapport annuel d'information 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014

EXPOSE DES MOTIFS

Le service public de l'eau potable à Ivry est assuré par le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), dont la Ville est adhérente. Le syndicat a délégué l'exécution du service public à VEOLIA-EAU, sous la forme d'une régie intéressée.

Le rapport annuel 2014 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est présenté par le Maire au Conseil municipal, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), avec les indicateurs techniques et financiers nécessaires.

Quelques chiffres :

Prix de l'eau et de l'assainissement : 4, 2913 € TTC/m³ dont eau potable seule 1,476 € HT/m³ au 31 décembre 2014

Nombre d'abonnements : 3 701

Volume consommé : 3 305 740 m³

Conformément à l'article D.2224-3 du CGCT, ce rapport vous est présenté sous forme d'une synthèse des données connues issues :

- du rapport annuel 2014 du SEDIF, rapport d'activité et compte administratif 2014 du SEDIF, adoptés par le Comité syndical du 19 juin 2014¹,
- du rapport d'activités 2013 de VEOLIA-EAU, transmis au SEDIF et examiné par la Commission Consultative du Service Public de l'eau potable, conformément à l'article L.1413-1 du CGCT,
- de la synthèse de la qualité de l'eau à Ivry-sur-Seine en 2014 établie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France pour le compte du Préfet².

¹ Les documents sont disponibles librement sur le lien suivant : <http://www.sedif.com/Publications-institutionnelles.aspx>

² Document consultable sur le lien suivant : http://www.sante-iledefrance.fr/eau/dep94/q94_14/gsl4.pdf

Ces documents ont été transmis au Maire d'Ivry et seront mis à la disposition du public, conformément aux articles L. 1411-13 et L. 1411-14 du CGCT.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le rapport annuel 2014 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Ivry.

P.J. : - rapport annuel d'information 2014
- rapport d'activité et rapport annuel 2014 du SEDIF (consultables en séance et sur le site www.sedif.com rubrique Nos Publications / publications institutionnelles)
- compte administratif 2014 du SEDIF (consultable en séance et détaillé dans le rapport d'activité pages 40 et suivantes)

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

A) SEDIF

Avis du Conseil municipal sur le rapport annuel d'information 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Nicole Polian, conseillère municipale, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-39, L.2224-5 et D.2224-3,

vu sa délibération du 21 novembre 2002 relative aux compte rendus de mandat des représentants de la ville dans les établissements de coopération intercommunale,

vu la circulaire DGS/ EA4 n°2009-18 en date du 20 janvier 2009 relative aux modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau et d'assainissement en application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales,

considérant que le service public de l'eau est assuré par le SEDIF auquel la ville d'Ivry-sur-Seine est adhérente,

considérant que le SEDIF a transmis son rapport d'activité et son compte administratif pour l'exercice 2014 ainsi que son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable aux Maires des communes membres pour présentation à leur Conseil municipal,

considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est assorti d'une note liminaire établie par le Maire et intitulé "Rapport annuel 2014 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Ivry",

vu le rapport annuel 2014 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Ivry, ci-annexé,

vu le rapport annuel du SEDIF 2014,

vu le rapport d'activité et le compte administratif 2014 du SEDIF,

vu la synthèse de la qualité de l'eau à Ivry-sur-Seine en 2014 établie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France pour le compte du Préfet,

DELIBERE

Unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le rapport annuel 2014 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Ivry.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JANVIER 2016